



| Enjeux prioritaires | Leviers d'action |
|---|--|
| <p>Une armature paysagère renforcée par un développement urbain de qualité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un modèle de développement économe en espace, privilégiant l'intensification et le renouvellement dans les enveloppes urbaines existantes afin de protéger l'armature paysagère. • Maintenir ou recréer dans le cadre de projets de renouvellement des coupures d'urbanisation. • Soigner les paysages perçus depuis les grands axes de communication et l'aménagement des entrées de ville et de territoire. • Soigner l'intégration et la qualité paysagère et architecturale des zones d'activités économiques le long notamment des axes de découverte du territoire et tirer profit des projets de développement ou de requalification des zones d'habitat ou des zones d'activités, situées en extension du tissu urbain pour requalifier les entrées de ville. |
| <p>Un territoire aux motifs identitaires forts du paysage Bressan à restaurer et valoriser</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Agir contre la banalisation et la dénaturation des paysages en engageant une politique de densification et la diversité du réseau bocager. • Agir pour conserver la qualité paysagère des cultures identitaires de la Bresse. • Protéger strictement les éléments naturels qui contribuent à la qualité et à la diversité paysagère du territoire (mares, zones humides, bocage, prairies humides...). • Développer une urbanisation adaptée au contexte spécifiques des vallées et respectueuse de leur qualité paysagère et architecturale. |
| <p>Un territoire qui s'appuie sur son terroir, ses paysages et son patrimoine remarquable pour renforcer son attractivité touristique</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder le caractère rural identitaire des bourgs et développer des itinéraires touristiques de découverte autour de ce patrimoine. • S'engager dans une politique de préservation du patrimoine rural et vernaculaire identitaires de la Bresse (Fermes bressannes, habitat rural, lavoirs...). • Articuler les itinéraires touristiques du territoire avec les zones AOP pour développer le tourisme gastronomique et donner à voir les paysages d'élevage, caractéristiques de la Bresse. |